RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté du 04 DEC. 2014

modifiant l'arrêté du 19 août 2014 portant désignation des lauréats de l'appel à projet de développement agricole et rural du programme semences et sélection végétale pour l'année 2014

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment les articles L. 820-1 à L. 820-3 et R. 822-1, relatifs au développement agricole et rural ;

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment les articles D. 661-1 à D. 661-11, relatifs au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;

Vu l'arrêté du 19 août 2014 portant désignation des lauréats de l'appel à projet de développement agricole et rural du programme semences et sélection végétale pour l'année 2014 ;

Vu l'avis du comité scientifique du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées chargé de l'évaluation des dossiers de candidature et sur proposition du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;

Arrête :

Article 1er

Est ajoutée la ligne suivante au tableau de l'annexe de l'arrêté du 19 août 2014 susvisé :

INRA-ISA Sophia	RemuneX - Génétique, mécanisme et marquage de la résistance de la muscadine au nématode *Xiphinema index*, vecteur du GFLN	122 168

Article 2

Le directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 04 DEC. 2014

Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,
porte-parole du Gouvernement,



Stéphane LE FOLL .